

## Convention du Client et politique d'utilisation d'Internet

### 1. Obligations du Client

- a. Le Client s'engage à :
  - i. veiller à la fourniture, à l'installation et à l'entretien de tout équipement ou logiciel devant être fourni par lui-même ou par une tierce partie, s'il y a lieu, et à ce que cet équipement ou logiciel soit installé et entretenu conformément aux spécifications du fabricant et à toute autre spécification, le cas échéant;
  - ii. comprendre que le service est disponible là où la technologie le permet. Les tarifs ne comprennent pas l'installation par un technicien ni le coût de la résolution de problèmes de câbles à l'interne pouvant se présenter dans les locaux du Client;
  - iii. s'assurer en tout temps que l'équipement fourni par Montreal-DSL et que celui fourni par lui-même ou par une tierce partie sont rangés d'une manière et dans un milieu conformes aux spécifications pertinentes du fabricant de l'équipement;
  - iv. assumer toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de l'équipement fourni par Montreal-DSL, ou en cas de risque inhérent, à l'exception du cas où ceux-ci sont attribuables à la négligence ou à une action fautive volontaire de la part de Montreal-DSL;
  - v. fournir toute l'infrastructure nécessaire, y compris, mais sans s'y limiter, les prises de courant, les dispositifs de mise à la terre et les environnements antistatiques requis pour le fonctionnement et l'entretien sécuritaires et efficaces de l'équipement fourni par Montreal-DSL et de celui fourni par le Client ou par une tierce partie, conformément à l'Association canadienne de normalisation ou à d'autres spécifications ou règlements en vigueur, le cas échéant;
  - vi. permettre à Montreal-DSL ou à une tierce partie fournissant les services en son nom d'accéder rapidement et de façon sécuritaire aux locaux du Client dans le but de s'acquitter de ses obligations de service(s) ou de débrancher et d'enlever ledit équipement fourni par Montreal-DSL.
- b. Le Client, ses agents, employés ou représentants ne doivent commettre aucun acte, ni faire en sorte ou permettre qu'un tel acte puisse être perpétré, ni fournir aucun service qui entrerait en conflit avec la fourniture des services de Montreal-DSL ou qui y nuirait de quelque façon que ce soit.
- c. Le Client convient de ne pas trafiquer, altérer ou réorganiser les Services, ni ne doit permettre ou favoriser l'abus ou l'utilisation frauduleuse des Services, y compris mais sans s'y limiter, l'utilisation des Services (i) de quelque manière que ce soit qui nuirait de façon déraisonnable aux Services ou au réseau de Montreal-DSL, ou à l'accès auxdits Services ou audit réseau par d'autres personnes; ou (ii) à quelque fin que ce soit ou de quelque manière que ce soit,

allant directement ou indirectement à l'encontre des lois en vigueur ou des droits de quelque tierce partie que ce soit.

- d. Le Client sera tenu seul responsable de l'utilisation des Services par n'importe lequel de ses employés, dirigeants, administrateurs, agents ainsi que par ses utilisateurs finals, et convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que ces personnes utilisent les Services conformément aux présentes modalités et conditions. Le Client accepte de se conformer (i) à la présente politique d'utilisation d'Internet, laquelle peut être modifiée par Montreal-DSL, le cas échéant, dans la mesure où le Client reçoit un service basé sur Internet et (ii) à toutes modalités et conditions de licence d'utilisation de logiciel d'une tierce partie, relativement au logiciel utilisé par le Client en relation avec l'emploi des Services.
- e. Le Client sera l'unique responsable de l'obtention des licences ou des autorisations requises quant à l'usage de tout logiciel ou équipement n'étant pas fourni par Montreal-DSL. Celle-ci ne pourra être tenue responsable advenant le cas où des changements apportés à ses Services feraient en sorte que l'équipement, le matériel ou le logiciel qu'elle n'aurait pas fournis au Client deviennent désuets, exigent des modifications ou une intervention quelconque, ou encore nuisent au rendement desdits équipement, matériel ou logiciel. Montreal-DSL fournira au Client un préavis de un (1) mois concernant l'apport de tels changements.
- f. Montreal-DSL se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires, y compris la suspension immédiate des Services, pour faire en sorte que le Client s'acquitte de ses obligations. Ce dernier sera tenu responsable de tous coûts, obligations financières ou dépenses supplémentaires que devra assumer Montreal-DSL et qui résultent directement d'un manquement du Client aux conditions du présent article.

## 2. Garantie

- a. Le Client reconnaît le fait que Montreal-DSL ne garantit pas le fait que les Services offerts seront dépourvus d'erreurs ou d'interruption, ni ne garantit le contenu, la disponibilité, l'exactitude ni tout autre aspect de quelque information que ce soit, y compris, sans s'y limiter, tous les fichiers, les données et toute autre information ou tout contenu, de quelque forme ou de quelque type que ce soit, accessible au Client ou à ses utilisateurs finals, ou par lui ou par lesdits utilisateurs, par l'entremise des Services. Il est entendu que Montreal-DSL pourra, le cas échéant, interrompre les Services pour en assurer l'entretien.
- b. **La garantie offerte par la présente remplace toutes autres garanties et conditions. Par la présente, le Client renonce à toute autre garantie et à toutes autres conditions, expresses, implicites ou prévues par la loi, y compris toute garantie de qualité marchande, d'aptitudes à un usage particulier, de disponibilité ou de fiabilité des Services.**

## 3. Recours

- a. SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4, LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE TOTALE, LE CAS ÉCHÉANT, DE MONTREAL-DSL ET DES TIERCES PARTIES FOURNISSANT DES SERVICES AU CLIENT, POUR CAUSE DE PRÉJUDICES DÉCOULANT DE LA

PRÉSENTE ENTENTE ET DE LA PRESTATION DES SERVICES, OU LIÉS À LA PRÉSENTE ENTENTE ET À LA PRESTATION DES SERVICES, N'EXCÉDERA EN AUCUNE CIRCONSTANCE LE MONTANT DES FRAIS MENSUELS TOTAUX (NET DE TOUTE RÉDUCTION ET DE TOUT CRÉDIT) PAYÉ PAR LE CLIENT AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE PAR LESDITS PRÉJUDICES, CETTE PÉRIODE NE DEVANT PAS EXCÉDER TROIS (3) MOIS, POUR LES SERVICES PRÉCIS AYANT SUPPOSÉMENT CAUSÉ LESDITS PRÉJUDICES.

- b. LA SEULE VOIE DE RECOURS DU CLIENT CONTRE MONTREAL-DSL, CONCERNANT LES SERVICES ET LA PRÉSENTE ENTENTE, SERA CONFORME À CELLE ÉNONCÉE DANS LA PRÉSENTE.

#### 4. Résiliation

a. À sa guise, chacune des Parties peut mettre fin à la présente Entente, laquelle résiliation entrera en vigueur cinq (5) jours après la réception d'un avis à cet égard ou après une occasion préalable de remédier à un manquement, si l'autre partie a fait ou est réputée avoir fait une cession générale de créances comptables au profit de ses créanciers, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après appelée la « Loi »), ou si une pétition est déposée contre elle en vertu de la Loi (et n'est pas annulée dans un délai de trente (30) jours après son dépôt), ou si elle est déclarée en faillite, ou si une demande est faite à son égard en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, ou encore, si un séquestre, un syndic de faillite, un gardien, un receveur, un administrateur-séquestre, un modérateur, ou tout autre agent investi de pouvoirs semblables est nommé par elle ou pour elle (et n'est pas révoqué dans un délai de trente (30) jours, si une telle nomination n'était pas volontaire), ou si elle commet tout acte de faillite ou entame des procédures visant à être jugée en faillite ou insolvable, ou consent à l'institution d'une telle désignation ou d'une telle poursuite, ou si elle admet par écrit son incapacité de régler ses dettes en général, lorsqu'elles arrivent à échéance, ou si elle devient une « personne insolvable », comme défini dans la Loi.

b. Montreal-DSL peut mettre fin à la présente Entente si le Client viole une clause substantielle de cette dernière (autre que le défaut de payer un montant devenu exigible) et omet de remédier à ce manquement dans un délai de deux (2) jours suivant la réception d'un avis écrit (par courriel, par la poste ou par télécopieur) de la part de Montreal-DSL. Nonobstant ce qui précède, si le Client ne peut remédier audit manquement dans un délai de deux (2) jours, la période au cours de laquelle il peut y remédier sera prolongée de trois (3) jours supplémentaires, à condition que le Client utilise et continue d'utiliser tous les recours personnels et commerciaux raisonnables en vue de remédier au manquement en temps utile.

c. Montreal-DSL peut mettre fin à la présente Entente si le Client omet de payer les montants exigibles en vertu de cette dernière et de remédier à ce manquement dans un délai de deux (2) jours suivant la réception d'un avis écrit (par courriel, par la poste ou par télécopieur) de la part de Montreal-DSL.

d. Le Client peut mettre fin à la présente Entente dans le cas où Montreal-DSL omet de fournir le service demandé conformément à la présente, alors qu'elle doit le faire, et omet

également de remédier à ce manquement dans un délai de cinq (5) jours suivant la réception d'un avis écrit (par courriel, par la poste ou par télécopieur) de la part du Client. Advenant un tel manquement, le seul recours du Client équivaut au remboursement d'un maximum de un (1) mois de service, à moins d'indication contraire convenue par les deux Parties.

e. Aux fins du présent Article dans le cas où le Client ne s'acquitterait pas de ses obligations ou responsabilités, ou ne fournirait pas les éléments livrables faisant l'objet de la présente Entente, et dans le cas où le Client ne remédierait pas à un tel manquement dans le délai de deux (2) jours visé par le paragraphe b. ci-dessus, Montreal-DSL peut, à sa discrétion, mettre fin immédiatement à la présente Entente, et tous les frais liés à cette dernière deviendront immédiatement exigibles et payables à Montreal-DSL.

\*\*\*\* LE CLIENT DOIT FOURNIR À MONTREAL-DSL UN PRÉAVIS D'ANNULATION DES SERVICES CINQ (5) JOURS AVANT LA DATE DE RENOUVELLEMENT MENSUEL. SI LA CONFIRMATION DE RÉCEPTION D'UN TEL AVIS D'ANNULATION DES SERVICES N'A PAS ÉTÉ REÇUE PAR LE CLIENT DE LA PART DE MONTREAL-DSL, IL EST ENTENDU QUE LEDIT AVIS N'A PAS ÉTÉ REÇU. IL INCOMBE AU CLIENT DE S'ASSURER QUE L'AVIS D'ANNULATION DES SERVICES A BEL ET BIEN ÉTÉ REÇU. UN NUMÉRO D'ANNULATION SERA FOURNI SUR L'AVIS DE CONFIRMATION DE L'ANNULATION ENVOYÉ PAR MONTREAL-DSL.\*\*\*\*

## **5. Limitation de la responsabilité**

EN AUCUNE CIRCONSTANCE, NI MONTREAL-DSL NI LES TIERCES PARTIES FOURNISSANT LES SERVICES AU CLIENT N'ASSUMENT QUELQUE RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT À L'ÉGARD DU CLIENT, EN CAS DE PRÉJUDICES, DE DÉPENSES, DE COÛTS, D'OBLIGATIONS FINANCIÈRES OU DE PERTES INDIRECTES OU ACCESSOIRES, PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS, OU DE QUELQUE PRÉJUDICE QUE CE SOIT, Y COMPRIS DES PERTES DE PROFITS, DE REVENUS OU DE DONNÉES, OU LA PERTE D'UTILISATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION QUELCONQUE, LE DÉFAUT DE RÉALISER LES ÉCONOMIES ATTENDUES OU TOUTE AUTRE PERTE COMMERCIALE OU ÉCONOMIQUE, SURVENANT POUR CAUSE DE NÉGLIGENCE, DE DÉLIT CIVIL OU POUR DES RAISONS LIÉES À LA LOI, À L'ÉQUITÉ, AU CONTRAT, À LA COMMON LAW, OU POUR TOUTE AUTRE CAUSE D'ACTION OU DE THÉORIE JURIDIQUE, MÊME SI MONTREAL-DSL A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS PRÉJUDICES OU PERTES. LE CLIENT CONVIENT, RECONNAÎT ET CONFIRME QUE LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT ARTICLE SONT JUSTES ET RAISONNABLES, DANS LES CIRCONSTANCES COMMERCIALES DE LA PRÉSENTE ENTENTE, ET QUE MONTREAL-DSL N'AURAIT PAS CONCLU LA PRÉSENTE ENTENTE SI LE CLIENT N'AVAIT PAS ACCEPTÉ DE LIMITER LA RESPONSABILITÉ DE MONTREAL-DSL ET CELLE DES TIERCES PARTIES FOURNISSANT LES SERVICES EN SON NOM, ET CE, DE LA MANIÈRE ET DANS LA MESURE ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES.

a. NI MONTREAL-DSL NI LES TIERCES PARTIES FOURNISSANT LES SERVICES EN SON NOM N'ASSUMENT DE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT (i) DE L'UTILISATION DES SERVICES FOURNIS PAR MONTREAL-DSL, EN COMBINAISON AVEC LES SERVICES, PRODUITS OU ÉQUIPEMENT FOURNIS PAR LE CLIENT OU PAR TOUTE TIERCE PARTIE, OU (ii) DU DÉFAUT DU CLIENT DE S'ACQUITTER DE SES OBLIGATIONS.

b. LES ARTICLES 3 ET 4 DE LA PRÉSENTE ENTENTE S'APPLIQUERONT EN CAS DE MANQUEMENT À UNE CONDITION ESSENTIELLE OU FONDAMENTALE DE LA PRÉSENTE

ENTENTE.

## POLITIQUE D'UTILISATION D'INTERNET

***Le Client est seul responsable de l'utilisation des Services par l'un de ses employés, dirigeants, administrateurs, agents ou par tout autre utilisateur final des Services (collectivement appelés les « Utilisateurs finals »). Le Client accepte de se conformer aux politiques et procédures suivantes liées à l'utilisation des Services et de s'assurer que les Utilisateurs finals s'y conforment également (le Client et/ou les Utilisateurs finals sont parfois désignés ci-après par le pronom personnel « vous »).***

1. **Règles.** En utilisant le Service, vous ne pouvez :
  - a. afficher, transmettre ou autrement diffuser de l'information constituant ou encourageant une conduite qui constituerait une infraction pénale ou qui peut donner lieu à des poursuites en responsabilité civile, et vous ne pouvez non plus utiliser le Service de quelque autre manière qui irait à l'encontre de la loi ou qui aurait pour effet d'empêcher tout autre utilisateur d'utiliser le Service ou Internet, ou d'en profiter;
  - b. afficher ni transmettre des messages constituant des « pourriels » (*spam*), lesquels comprennent entre autres des courriels non sollicités, des articles ou des contributions inappropriés à des forums de discussion, des messages publicitaires trompeurs, une bombarderie ou tout autre abus de serveur de courriel ou de forum de discussion;
  - c. afficher ni transmettre quelque information ou quelque logiciel que ce soit contenant un virus, un « robot d'annulation de message » (*cancelbot*), « un cheval de Troie », un « ver » ou tout autre élément nuisible ou perturbateur; ni
  - d. téléverser ni télécharger, afficher, publier, récupérer, transmettre ou autrement reproduire, diffuser ou rendre accessibles de l'information, un logiciel ou tout autre matériel qui : (i) est confidentiel et protégé par le droit d'auteur ou par tout autre droit de propriété intellectuelle, sans l'autorisation préalable du (des) titulaire(s) de ces droits; (ii) est diffamatoire, obscène, constitue de la pornographie juvénile ou de la littérature haineuse, ou (iii) constitue une atteinte à la vie privée ou une usurpation d'identité, ou comporte des hyperliens ou un cadrage non autorisés.
2. **Votre équipement.** Il vous incombe de vous assurer que votre système informatique répond aux exigences minimums énoncées par Montreal-DSL comme étant nécessaires à l'utilisation du Service. Le cas échéant, l'équipement informatique requis pour accéder au Service et pour s'en prévaloir peut changer. Par conséquent, il se peut que votre équipement informatique cesse d'être adéquat pour que vous puissiez accéder au Service et vous en prévaloir.
3. **Vous êtes mieux placé que quiconque pour gérer les risques et vous en êtes donc responsable.** Montreal-DSL ne pourra en aucun cas être tenue responsable de vos actes ou omissions. Il vous appartient d'assurer la protection de votre compte et de vos

mots de passe.

4. **Surveillance.** Montreal-DSL n'est nullement tenue de surveiller le Service. Toutefois, pour se protéger et pour protéger ses abonnés, Montreal-DSL peut surveiller le Service par voie électronique, le cas échéant, et divulguer quelque renseignement que ce soit concernant l'Utilisateur final qui serait exigé par le Client ou qui s'avérerait nécessaire pour se conformer aux exigences d'une loi, d'un règlement ou d'une demande légitime quelconque. Montreal-DSL s'engage à ne pas surveiller ni divulguer intentionnellement le contenu de tout courriel privé, à moins que la loi ne l'exige. Montreal-DSL se réserve le droit de retirer ou de refuser d'afficher la totalité ou une partie des renseignements qu'elle juge, à son entière discrétion, inacceptables, indésirables ou contraires aux présentes politiques.
5. **Contenu.** Vous reconnaissez que certaines parties du contenu et certains produits ou services disponibles avec le Service ou par son intermédiaire (ci-après appelés « le Contenu ») peuvent être offensants ou choquants ou encore peuvent ne pas être conformes aux lois applicables. Il est entendu que ni Montreal-DSL ni aucune de ses sociétés affiliées ne tenteront de censurer ni de surveiller le Contenu. Il est également entendu que ni Montreal-DSL ni aucune de ses sociétés affiliées ne sont tenues de surveiller votre utilisation du Service et qu'elles n'exercent aucun contrôle sur cette utilisation, sauf dans la mesure prévue aux présentes. Vous assumez l'entière responsabilité de l'accès au Contenu et de l'utilisation de celui-ci et du Service, ainsi que les risques inhérents audit accès et à ladite utilisation. Montreal-DSL et ses sociétés affiliées ne peuvent être tenues responsables des réclamations ou des pertes découlant de votre accès au Contenu ou de votre utilisation de ce dernier, ou y étant liées de quelque manière que ce soit.
6. **Confidentialité.** Montreal-DSL ne peut garantir la protection des renseignements personnels. Vos messages peuvent être interceptés et examinés sans autorisation par des tiers. Montreal-DSL recommande donc de ne pas utiliser le Service pour la transmission de renseignements confidentiels.
7. **Courriel.** L'envoi de courriels non sollicités, notamment mais non exclusivement, de publicité commerciale, de listes d'envoi et d'annonces à caractère informatif, est interdit. Il est également interdit de recourir au serveur de courrier électronique d'un autre site Web pour assurer le relais de courriels.
8. **Usenet.** Les utilisateurs ne doivent pas afficher plus de neuf (9) messages ayant un contenu semblable sur le site Usenet ni sur celui d'aucun autre groupe de nouvelles, forum, liste d'envoi de courriels ni d'autres groupes ou listes semblables. Les utilisateurs ne peuvent afficher sur le site Usenet ni sur celui d'aucun autre groupe de nouvelles, forum, liste d'envoi de courriels ni d'autres groupes ou listes semblables, des articles hors sujet compte tenu de la charte ou de toute autre FAQ ou description du groupe ou de la liste.
9. **Sécurité des systèmes et du réseau.** Il est interdit aux utilisateurs de violer la moindre mesure de sécurité des systèmes et des réseaux, notamment, mais non exclusivement, d'accéder sans autorisation au réseau, aux données ou aux renseignements de Montreal-DSL ou d'une tierce partie, ou encore d'utiliser ces éléments sans autorisation. Il est interdit aux utilisateurs de surveiller les données, les systèmes ou le trafic du réseau de Montreal-DSL ou d'une tierce partie. Il est interdit aux utilisateurs de perturber les services des autres utilisateurs ou liés aux ordinateurs principaux ou aux réseaux; il leur est ainsi interdit, notamment, mais non exclusivement, de se livrer à l'envoi massif de courriels (bombarderie) ou d'autres éléments à destination des systèmes ou réseaux,

ou encore à des tentatives délibérées visant à saturer les systèmes et les réseaux. Il est enfin interdit aux utilisateurs de falsifier les en-têtes de paquets TCP/IP ou toute partie des en-têtes de messages de courriel ou destinés aux forums de discussion.

## **VIOLATION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION D'INTERNET**

Montreal-DSL estime que les pratiques indiquées ci-dessus constituent une utilisation abusive de son service. Par conséquent, les modalités et conditions de service de Montreal-DSL interdisent formellement ces pratiques. Quiconque se livre à l'une ou l'autre de ces pratiques peut voir son compte et/ou son accès au service de Montreal-DSL suspendus ou résiliés. Rien à la présente politique ne doit être interprété comme limitant les recours de Montreal-DSL ou les mesures qu'elle peut prendre si quiconque se livre aux pratiques interdites précitées. Montreal-DSL se réserve le droit de prendre toutes les mesures additionnelles qu'elle estime nécessaires visant de telles pratiques, y compris recouvrer les frais et dépenses nécessaires à l'identification des contrevenants et à la résiliation des services de Montreal-DSL dont ils bénéficiaient, ou encore imposer des frais d'annulation pour compenser les frais engagés par Montreal-DSL. Montreal-DSL se réserve en tout temps le droit de prendre toutes les mesures et d'exercer tous les recours autorisés par la loi ou l'équité advenant toute contravention à la présente Politique d'utilisation d'Internet.